

2) Approbation des Procès-verbaux du Comité Social Territorial du 4 mai 2023 et du 30 mai 2023 (avis) ;

Nous souhaitons juste inviter Mme Texier à reprendre en considération son sentiment autour du fait que l'activité a baissé par rapport aux années précédentes car les chargés d'études sont autonomes sur le SIG et donc sollicitent moins le bureau de dessin. C'est dans ce contexte que la réflexion a été menée sur le remplacement du poste.

Car nous avons des remontées des agents concernés et de leur hiérarchie qui font le constat que ce n'est pas du tout la réalité.

La réalité, par exemple, ce sont 13 Plans Communaux de Déplacement cette année alors que la responsable pensait qu'en général ce n'étaient que 5 par an qui étaient travaillés.

Nous vous invitons donc à revoir la classification du poste de dessinateur et la nécessité de recréer le poste de dessinateur.

Nous sommes à votre disposition pour échanger à nouveau sur ce service.